



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VESCOVATO

SEANCE DU 13 JUIN 2019

Le Maire certifie que le compte rendu de ces délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 13 juin 2019, que la convocation du Conseil avait été faite le 07 juin 2019.

L'an deux mil dix-neuf, le treize juin, le Conseil Municipal de Vescovato, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Benoît BRUZI Maire.

Etaient présents : BRUZI B. ; AN TOMARCHI M. ; CANTELLI J.J ; TOMASI C. ; FEDI M.J ; MARCHINI J. ; MAÏNETTI-PEREZ K. ; HERNANDEZ P.P. ; FILORI J.M ; ; ALBERTINI J.C ; VITTORI D. ; NICAISE J.P.

Etaient absents excusés et donnent pouvoir : GIOVANNONI A. donne pouvoir à BRUZI B. ; SCOGNAMIGLIO M.C donne pouvoir à AN TOMARCHI M.

Etaient absents : BERNARDINI V. ; SAROCCHI C. ; ANGELI M.R ; MARIOTTI-CONTI C. ; ALBERTINI-CECCALDI A. ; LUCIANI J.N. ; PIERUCCI M. ; RIBIERE ép. FILIPPI B ; FABRE D.

Il a été procédé, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire pris au sein du Conseil, Mme AN TOMARCHI M., ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18H, le **Maire** appelle les dossiers à l'ordre du jour.

L'enseignement bilingue français-langues « régionales » est reconnu par le Ministère de l'Éducation nationale comme « un outil de développement intellectuel, linguistique et culturel ». Par ailleurs, ce système d'enseignement, qui tend à la parité horaire entre les deux langues, vise à faire parvenir les élèves à une véritable maîtrise linguistique. La politique conduite en partenariat entre la Collectivité de Corse et l'Éducation nationale vise à généraliser progressivement cet enseignement

Un appel à projets annuel est lancé par les autorités académiques en accord avec la Collectivité de Corse. D'une part, les projets retenus correspondent aux orientations de la CDC, d'autre part, ils ont reçu l'aval pédagogique de l'IEN de circonscription et l'IEN LCC.

Ces sites mettront en place l'expérimentation d'un apprentissage linguistique à l'école maternelle où la langue corse sera à la fois langue enseignée et langue principale d'enseignement dans la majorité des matières, au sein d'un environnement scolaire adapté. Cette mesure figure dans la convention Etat-Collectivité Territoriale de Corse relative au plan de développement de l'enseignement de la langue corse 2016-2021.

Dans le cadre de ce dispositif, l'école du village souhaite expérimenter l'immersion à l'école maternelle du village de la langue corse.

- **Vu l'avis favorable du conseil d'école en date du 6 juin 2019,**
- **Vu l'avis favorable de l'assemblée générale des parents d'élèves en date du 13 juin 2019.**

La proposition est mise aux voix,

Après en avoir entendu l'exposé du Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE

D'approuver l'expérimentation de l'immersion à l'école maternelle du village de la langue corse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H00. Affiché le 13 juin 2019.